

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2009.

Présents : Mesdames MAGNOLER VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS
Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET LAURENT DUCROCQ LEHMANN
MESSIO TOFFIN PARROT WRZUCHOL MELO.

Secrétaire : Monsieur DUCROCQ.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Complément délibération des statuts de EPFLO.
- Achat terrain PINEL rue Désiré Eve et chemin du Marais.
- Choix du fabricant « jeux de plein air ».
- Tirage au sort des jurés d'assises.
- Questions diverses
- Validation du règlement intérieur de la cantine.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Remarque de Monsieur POULAIN concernant les marais de Sacy-le-Grand : la commune n'est propriétaire d'aucune parcelle.

Remarque de Monsieur DUCROCQ, il s'agit de la R2 (investissement) 320 288 € pour l'ensemble des communes et de la R1 (fonctionnement) 57 000 € pour la commune de St Martin Longueau, on devrait retoucher 16 345 € pour les travaux de la rue D.Eve. Celui-ci est adopté à l'unanimité tel que modifié.

Monsieur DUCROCQ signale que le massif de la sortie sud de la commune a été fait mais que le panneau de sortie d'agglomération est sale et n'a pas été nettoyé, il remarque que ça dénote une mauvaise image de marque de notre commune.

ADOPTION DES STATUTS D'EPFLO :

Monsieur le Maire demande si des commentaires sont à faire sur les statuts qui ont été distribués.

Madame THOMAS demande si il n'y a pas incompatibilité entre les documents distribués par la CCPOH et les statuts proposés par l'EPFLO.

Nous avons un projet et l'on se sert de l'EPFLO pour le réaliser, le bon document à voter est celui proposé par l'EPFLO.

Monsieur LESUEUR du service du domaine doit venir vers le 25 juin pour réévaluer les parcelles « LESUEUR », celles concernées par le projet jardins ainsi que la ferme BOURGEOIS.

Monsieur DUCROCQ signale qu'en 2006 lors d'une formation de l'Union de Maire de l'Oise, il avait été informé que des textes signalaient qu'une commune pouvait devenir propriétaire d'une propriété dont il est justifié qu'elle est vacante et sans maître et ce sans avoir à la racheter à l'Etat (annexion au patrimoine communal).

Pour voter les statuts : 11

Abstention : 4 (dont Médéric PARROT).

Madame THOMAS souhaite avoir plus de précisions sur l'ambiguïté qu'elle a signalée.

ACHAT DU TERRAIN PINEL RUE D.EVE ET CHEMIN DU MARAIS :

Distribution et présentation du plan, il se trouve qu'avec le temps et pour diverses raisons, le chemin s'est trouvé dévié sur la parcelle d'un propriétaire privé qui souhaite aujourd'hui vendre sa parcelle.

Il est proposé d'acheter une petite bande de terrain au propriétaire privé de façon à garder le chemin tel qu'il est actuellement.

Madame THOMAS demande quel est l'intérêt communal dans le rachat de cette parcelle.

Monsieur POULAIN répond qu'il avait été prévu de faire un bassin de décantation au bout de chemin, qu'un fossé se trouve de l'autre côté, qu'il faudra l'entretenir et que se sera impossible sans que la commune ne soit propriétaire de la totalité du chemin et du fossé.

Monsieur DUCROCQ demande si cette parcelle ne peut pas être expropriée en faisant ressortir un projet d'utilité publique.

Il est proposé de négocier avec le propriétaire cette parcelle qui représente 104 m² au prix de 6 290€.

Monsieur DUCROCQ demande si il n'est pas possible de bénéficier d'une servitude, d'acheter la totalité du terrain puis de revendre celle-ci sans la partie dont nous avons besoin.

Actuellement, la largeur du chemin serait de 4 m (fossé y compris) si la parcelle n'est pas achetée par la commune, il ne restera pas un passage suffisant pour les personnes qui souhaiteraient passer pour accéder aux parcelles qui se trouvent sur l'arrière.

Il reste à définir à qui appartient réellement le terrain sur lequel le fossé a été creusé.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 5 dont Médéric PARROT.

Monsieur le Maire est chargé par le conseil municipal de négocier le prix et les frais de notaire correspondant.

Etant donné que les conjoints PINEL ont un autre terrain qui sera à vendre et qu'ils doivent de l'argent sur la viabilisation de ces deux parcelles, il faudrait ne leurs régler qu'environ 1 907 €.

CHOIX DU FABRICANT « JEUX DE PLEIN AIR ».

Présentation par Messieurs MELO, FRANCOIS et Madame MAGNOLER, concernant l'acquisition des jeux de plein air.

Monsieur MELO signale que l'implantation proposée par la commission est derrière la salle socio éducative dans le triangle de pelouse.

Il dresse un compte rendu de la commission.

Devis de 20 916 € (avec décaissement) chez le fournisseur HUSSON.

Devis de 20 096 €.chez BENITO, la structure est imposante et adaptée, 1 an de maintenance sera offert.

Devis de 23 000 € (chez SPORTS FRANCE) .

Jeux adaptés aux tranches d'âges pour la cantine de l'école

Les membres du conseil municipal valident à la majorité, le choix de la commission qui propose sports France.

BENITO : vote pour 5

HUSSON : vote pour : 0

SPORTS FRANCE : 10

Le conseil municipal autorise les membres de la commission à faire enlever les jeux qui présentent un danger.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES.

1^{er} tirage : 0010 ARDOUILLY Thérèse épouse DUCHAUFFOUR 10 rue de la Madelon.

2^{ème} tirage : 0691 MEDRALA Geneviève ép MAGNUS rue de Paris.

3^{ème} tirage : 573 LEMAIRE Bernard Chemin de Choisy-la-Victoire.

VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE.

Chaque conseiller a eu le règlement, les membres sont appelés à valider les propositions de la commission.

Les membres du conseil municipal adoptent les propositions telles que présentées à l'unanimité.

46 enfants sont inscrits dont 32 de Saint-Martin-Longueau.

La gestion du périscolaire est assurée par la C.C.P.O.H, actuellement

Dossiers de pré-inscription ont été retirés, les inscriptions définitives seront confirmées à partir du 08 juillet prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à plusieurs reprises, il a reçu à sa permanence des personnes qui habitent le Clos du Poncelet qui se plaignent du bruit et des nuisances. Il propose de réunir les riverains, les membres du conseil municipal et la gendarmerie le 23 juin prochain à la salle des loisirs.

Certains membres du conseil pensent qu'une réunion peut mal tourner (procès d'intention) et qu'il serait préférable de convoquer les personnes contrevenantes individuellement.

Visite médicale pour le personnel communal :

Nous avons contacté le centre polyvalent de Creil mais celui-ci n'est pas en mesure de recevoir le personnel par manque de médecin.

Nous avons deux propositions ci-dessous :

Le centre de gestion : 110 €/agent/visite.

Médisis : 0,38 % de la masse salariale avec :

Mini : 78,02 €/agent Maxi : 111,46 €/agent.

+ 23,93 €/agent droit d'entrée uniquement la 1^{ère} année.

Il est suggéré de demander à la camfil si on peut bénéficier du déplacement d'un médecin dans l'entreprise.

En cas d'impossibilité, le personnel sera visité chez Médisis.

MARAIS DE SACY-LE-GRAND :

Monsieur COLLETTE signale qu'une maison du marais va être construite après la sortie sud de St-Martin-Longueau sur le territoire de Monceaux, la prochaine réunion aura lieu en juillet prochain.

Madame THOMAS signale qu'il est proposé que le syndicat soit dissout et que soit créer un syndicat mixte en partenariat avec le Conseil Général (reste à définir les conditions).

Monsieur PARROT signale que le filet qui a été installé derrière les terrains de tennis est un pare-ballons et non pas un pare-balles. A ce sujet Monsieur le Maire s'engage à faire faire le changement nécessaire.

Monsieur le Maire propose que le prochain conseil municipal ait lieu le 31 août prochain.

La séance est levée à 23 h 56